



refus de mon médecin traitant pour une nouvelle ordonnance

Par **cocodam**, le **08/08/2023** à **10:35**

Bonjour ! Le remplaçant de mon médecin traitant ma prescrit une ordonnance pour une location de lit médicalisé ainsi qu'un fauteuil coquille. Je contacte la société pour ma location et il me disent que l'ordonnance doit être rectifiée et que le médecin doit mettre par écrit lit bariatrique 120 + matelas mémoire de forme + Fauteuil confort et non coquille. Ne pouvant le joindre par téléphone j'envoie donc un mail et là sais mon médecin traitant qui le reçoit et qui s'oppose à cela. Je l'es su car au lieu d'envoyer le mail à la société c'est à moi par erreur qu'elle l'a envoyé. Ça fait fait 1 an que je ne me suis pas vu car je tombe à chaque fois sur son remplaçant quand je dois la voir et elle ne sait pas si mon état empire car elle ne s'en donne pas la peine. Du coup moi je me retrouve dans une situation financière compliquée car la société se retourne contre moi pour le règlement de la location et la livraison (240 de livraison- 210 euro de matelas- 28 euro de location de lit: semaine) sachant que je touche que le RASA. Elle s'oppose au fauteuil confort que je veux bien car moi même j'ai été surpris quand on me l'a livré car j'ai un fauteuil roulant se dont la société a pas dit que ça n'a rien à voir avec un fauteuil coquille. Je peux effectivement marcher mais avec soit béquille soit avec déambulateur, mais elle s'oppose pour le lit sachant que je vis avec une sciatique permanente qui me fait souffrir tous les jours. QUESTION ! a-t-elle le droit de s'opposer à son confrère et de tout me refuser sans prendre contact avec moi pour en parler, et quelle démarche je peux faire pour cela? . Merci par avance pour votre réponse .

Par **youris**, le **08/08/2023** à **12:25**

bonjour,

Selon [l'article 8 du code de déontologie médicale](#), « dans les limites fixées par la loi, le médecin est libre de ses prescriptions, qui seront celles qu'il estime les plus appropriées en la circonstance mais le médecin a une obligation de moyens.

la solution la plus simple est de prendre un RDV avec votre médecin traitant.

salutations

Par **Marveille**, le **23/08/2023** à **14:08**

Bonjour,

Il est important de clarifier si votre médecin traitant a légitime motif pour refuser ces modifications et si elle a évalué adéquatement votre situation médicale. Vous pourriez essayer de communiquer directement avec elle pour discuter de la situation et éventuellement rechercher un second avis médical si nécessaire.

En cas de problème persistant, vous pourriez envisager de contacter une association de défense des patients ou obtenir des conseils juridiques pour comprendre vos droits et les étapes à suivre.

J'espère que votre problème sera réglé d'ici peu.